



Opérateur de vidéoprotection (CSU)

N°de poste : 520_PT

Famille(s) Métier : police municipale /
sécurité publique

Direction Générale de rattachement :
Cabinet du Maire

Direction : Police Municipale

Service : Centre de Supervision Urbain

Filière du poste : technique ou
administrative

Cadre d'emplois du poste :
Opérateurs de vidéoprotection

Catégorie du poste : C

Temps de travail du poste : temps
plein 37 heures

Catégorie : sédentaire

La contribution, les enjeux portés par le poste au sein du service / de la collectivité :

- Les objectifs opérationnels des opérateurs vidéo protection sont de contribuer à la prévention et à la dissuasion de la délinquance générale de voie publique en utilisant des technologies modernes ; ils contribuent à sécuriser les espaces publics, à soutenir les interventions des acteurs de la sécurité et de la prévention sur le terrain, à sécuriser les bâtiments communaux, à surveiller la circulation routière et urbaine afin de permettre de la réguler.
- Ainsi l'opérateur de vidéoprotection exploite le Centre de Supervision Urbain, outil au service de la politique de prévention, de sécurité et de tranquillité publiques de la collectivité
- Il respecte les libertés publiques et individuelles.

Positionnement dans l'organigramme du service



	Niveau requis du poste		
	Base	Maitrise	Expert
A- Observation, analyse et exploitation des images et informations de la vidéoprotection			
Visionner des images enregistrées dans le cadre légal			X
Utiliser et maîtriser le système d'exploitation vidéo			X
Prendre en compte les informations issues des partenaires de la sécurité		X	
Analyser l'information et la relayer vers les services compétents		X	
Repérer sur écran des événements significatifs			X
Déclencher des outils ou différents types d'intervention en cas de constat de problématiques et selon les procédures		X	
Rédiger des documents de synthèse (main courante, signalements, rapports, etc.)	X		
Contribuer à l'apaisement des secteurs identifiés "en tension" sur les temps diurnes et nocturnes		X	
Garantir le respect des règles de confidentialité, d'éthique et de déontologie			X
Constater les infractions aux règles de stationnement			X
Extraire et/ou exploiter les images enregistrées lors d'une réquisition		X	
Gérer la traçabilité et l'archivage des images		X	
Appliquer la réglementation et les procédures en vigueur		X	

	Base	Maitrise	Expert
	B- Participation à la maintenance technique de premier niveau des équipements de vidéoprotection		
Signaler les pannes auprès des interlocuteurs compétents			X
Vérifier les masquages et champs de vision		X	
Aider à la définition des cycles automatiques ou des prépositions des caméras	X		
Aider les techniciens de maintenance dans leur diagnostic	X		

C- Contribution au fonctionnement et à l'organisation du centre de supervision urbain (CSU)	Base	Maitrise	Expert
Alerter les responsables hiérarchiques sur les dysfonctionnements des procédures			X
Surveiller les accès			X
Formuler des propositions d'optimisation des modes opératoires, des procédures et de l'exploitation du cycle des images		X	
Assurer la prise en compte et la transmission des consignes entre agents		X	

D- Collaboration aux missions du service ou de la direction	Base	Maitrise	Expert
Assurer une polyvalence et collaborer en appui, ou en remplacement.		X	
Collaborer à la demande de la hiérarchie dans le cadre de projets transversaux au sein du service, de la direction ou hors direction		X	
Contribuer au collectif de travail		X	

E- Relations avec la hiérarchie, les usagers, les services et les prestataires	Base	Maitrise	Expert
Adapter son comportement au public concerné et à la situation		X	
Rendre compte d'observations et d'activités effectuées			X

Coopérations attendues :

- Relations permanentes avec les services de la collectivité susceptibles d'intervenir sur les sites : police municipale, services techniques, de maintenance...
- En fonction des procédures d'information et d'intervention, relations avec les services de la sécurité publique, de la sécurité civile, les sociétés de gardiennage et de surveillance, les entreprises et sous-traitants chargés de la maintenance technique, les sapeurs-pompier

Les 4 attitudes professionnelles essentielles au poste :

- sens de l'observation, sang-froid et maîtrise de soi
- rigueur morale, confidentialité, éthique (déontologie), discernement
- réactivité et bonne capacité d'élocution
- esprit de responsabilité, loyauté et neutralité

Conditions et modalités d'exercice

- Niveau de régime indemnitaire : C3
- Autres primes : prime de fin d'année
- Localisation du poste : locaux de la DPSTP-Police Municipale

- **Déplacements** (fréquence, lieu) : non
- **Permis, habilitations et autres titres obligatoires** : assermentation par le Procureur de la République, notamment pour la vidéo verbalisation
- **Conditions particulières relatives à la sécurité et la santé au travail** : station assise prolongée, travail en lieu confiné, travail isolé possible, travail la nuit, en soirée, les week-ends et les jours fériés. Risques de fatigue visuelle, physique ou psychologique. Forte pénibilité limitant la durée d'exercice du métier.
- **Horaires de travail** : horaires postés ; services de 7 heures 12 minutes de travail
- **Horaires spécifiques** : pour besoins de services. Ex/ en cas de manifestations
- **Port d'uniforme** : non
- **Port de vêtements de travail** : non
- **Moyens mis à disposition** :
Badge d'accès, logiciel d'exploitation des images, moyen de radiocommunication

La fiche de poste est un document de référence qui est susceptible d'évoluer au regard de la priorisation des missions et des avancées technologiques, elle peut être revisitée afin de l'adapter aux besoins identifiés.

Elle est un élément d'appui de l'entretien annuel d'évaluation.